

PHARMACIENS, ENTRE MOTS ET MAUX

La Fédération Nationale des Syndicats des Pharmaciens du Maroc vient d'organiser son 8^{ème} congrès sous le thème : "La pharmacie à la croisée des chemins". Cette rencontre, très courue par tous les acteurs du secteur du médicament, a été officiellement inaugurée par madame la Ministre de la Santé Yasmina Baddou. Ses propos rassurants ont battu en brèche le climat de méfiance qui s'était enraciné, ces dernières années, entre les pharmaciens et leur ministère de tutelle.

En effet, les inquiétudes des pharmaciens ont atteint leur paroxysme en raison de l'augmentation exponentielle de leur nombre d'une part, et d'autre part, de l'impunité qui semble accompagner les perpétuelles atteintes à leur monopole, avec comme conséquence la mise en difficulté d'un pharmacien sur trois.

Si l'on s'en tient aux propos énoncés par Mme Yasmina Baddou, une nouvelle ère est en train de voir le jour. Des mesures seront prises pour que la dispensation des médicaments se fasse dans le strict respect des lois en vigueur, ce qui sonnera le glas de certaines violations du code de la pharmacie et de la loi 65-00 qui ont eu, ces derniers temps, de plus en plus tendance à se généraliser.

Pour mettre fin à la dérégulation engendrée par l'augmentation effrénée des créations d'officine, la Ministre de la Santé s'est engagée, à l'image des pays voisins, à instaurer un numerus clausus. Bien évidemment, ce dernier n'aura d'effet que si le principe des 300 mètres à vol d'oiseau est maintenu.

De son côté, le président de la FNSPM, M. Kamal Belhaj, a présenté une série de propositions concrètes dont les plus importantes sont l'instauration d'une marge symbolique sur une liste de médicaments hospitaliers traitant les cancers et les hépatites B et C, la suppression de la TVA sur tous les médicaments, l'octroi du droit de substitution aux pharmaciens avec une marge incitative pour les médicaments génériques et la mise en place d'une formation continue obligatoire pour les pharmaciens.

Malheureusement, les blocages que connaissent les conseils et le défaut de régionalisation de ces derniers n'ont nullement été évoqués lors de ce congrès. Il est probable que la démarche du président de la FNSPM ait été motivée par un souci de non-ingérence dans les affaires des conseils. Or, il s'avère aujourd'hui que la régulation de la profession passe obligatoirement par une restructuration de ces conseils, faute de quoi ces instances ne pourront jamais être en phase avec les nombreuses tâches qui viennent de leur être conférées par le nouveau code.

En attendant que les promesses de madame la Ministre de la Santé prennent forme et qu'une régionalisation salvatrice puisse voir le jour, nous devrions faire table rase de nos différends et œuvrer ensemble pour que la profession pharmaceutique puisse accompagner les mutations que connaît actuellement le secteur de la santé au Maroc.

Abderrahim Derraji

